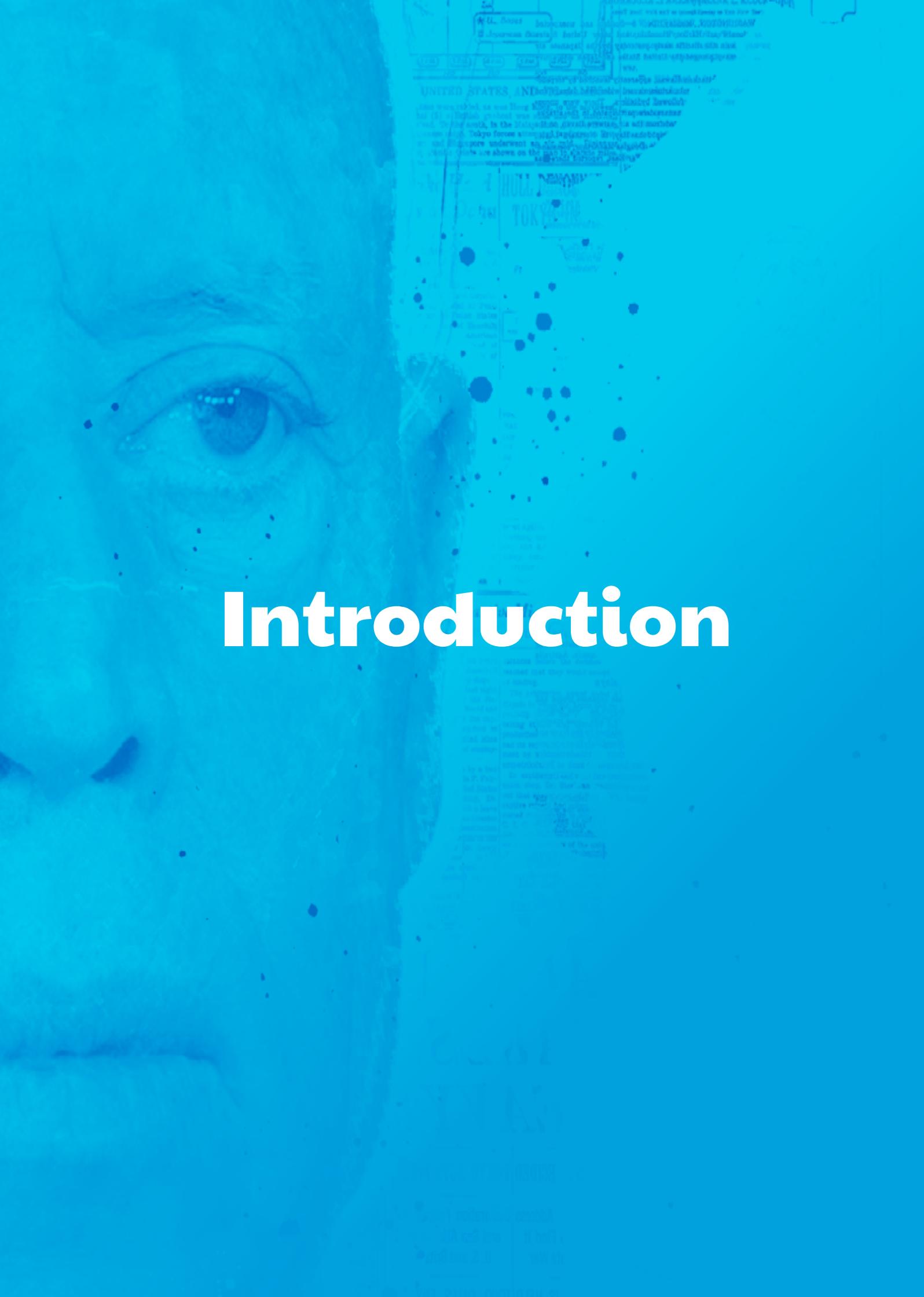


Baromètre genre du pouvoir exécutif :

Kais Saied Gender Meter (2)





Introduction

Depuis sa création en 2011, Aswat Nissa lutte contre toutes les formes de discrimination basées sur le genre et plaide pour l'intégration d'une approche qui garantit l'égalité entre les hommes, les femmes et toutes les catégories de la société. Aswat Nissa a concentré ses efforts durant les dernières années sur le suivi de l'intégration de cette approche dans les politiques publiques. Ainsi, dans la continuité de ses objectifs visant à renforcer l'intégration de l'approche genre dans les différents volets d'intervention des pouvoirs publics, Aswat Nissa a décidé de lancer un baromètre genre. En effet, ce baromètre va permettre de mesurer les éventuels efforts, sinon manquements des protagonistes en la matière. S'intéressant principalement au pouvoir exécutif, l'expérience du baromètre genre a d'abord étudié le comportement politique, communicatif et législatif du chef du gouvernement, M. Hichem Mechichi, et ensuite c'était au tour de la présidence de la république d'être évaluée par le biais de ce baromètre et de la cheffe du gouvernement Mme Najla Bouden, après la prise des mesures exceptionnelles le 25 juillet 2021.

Dans cette étude, et vu la nouvelle atmosphère politique et juridique, Aswat Nissa a opté pour l'évaluation de l'ensemble du pouvoir exécutif, avec un focus sur la présidence de la république qui détient, selon la nouvelle constitution de la 3ème république, l'ensemble des prérogatives du pouvoir exécutif. De plus, à la date de l'élaboration de ce rapport, aucune chambre législative n'existe à ce jour, et donc et en se référant au décret n117-2021° du 22 septembre 2021 portant « organisation provisoire des pouvoirs publics », le Président renforce ses pouvoirs au détriment du gouvernement et du Parlement, auquel il va de facto se substituer en légiférant par décret-loi.

La présentation et la publication de cette étude, l'évaluation de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques sous l'égide du président de la République M. Kais Saied s'avère en effet nécessaire et cela afin d'avoir une vue d'ensemble sur le degré d'engagement du pouvoir exécutif dans ce domaine. La nouvelle Constitution tunisienne de 2022 a prévu un pouvoir exécutif concentré entre les mains du président de la république, où la fonction du Chef du Gouvernement est substituée par celle de premier ministre, un simple exécuteur des ordres du président de la république (article 87 de la Constitution). En sa qualité de détenteur du pouvoir exécutif, le Président de la République exerce des compétences prévues à la section première du chapitre IV de la Constitution (de l'article 87 à l'article 110). Il est le symbole de l'unité de l'État, garant de son indépendance et de sa continuité ainsi que de la protection de la Constitution (article 91 de la Constitution). Il lui appartient également « de déterminer la politique générale de l'État et ses choix fondamentaux » (article 100 de la Constitution) et de procéder aux nominations du gouvernement (y compris le premier ministre) et des hautes fonctions civiles et militaires (articles 101 et 106 de de la consitution.

La Constitution confère également au Président certaines compétences au niveau de la production des textes législatifs, telles l'initiative législative (article 68 de la Constitution) avec la priorité des projets de loi (présentés par le Président de la République) sur les propositions de loi (présentées par les députés), le référendum législatif avec le droit de soumettre certains projets de lois adoptés par l'ARP au référendum (article 97 de la Constitution).

De plus, avec l'article 70 de la nouvelle constitution, le parlement peut, pour une durée limitée et à certaines fins, déléguer au Président de la République le pouvoir législatif à travers les décrets, d'ailleurs, depuis le 25 juillet 2021, le Président de la République exerce cette fonction à travers les décrets présidentiels. Au regards de ces différents éléments, l'étude de l'intégration de l'approche genre au niveau du pouvoir exécutif avec un focus sur la présidence de la République se fera sur 3 volets :

Au niveau des nominations

Au niveau de la communication

Au niveau des activités et du travail législatif



**Les nominations effectuées
par le pouvoir exécutif :**

Administration de Kais Saïed

- Dans cette partie, le recueil des nominations de la présidence de la république et des différents ministères s'étalera sur la période allant du 2021/10/01, jusqu'au 2022/09/20, durant cette période, le président de la république détient le monopole de l'autorité exécutive.
- Ces nominations ont été tirées du site officiel de la Présidence de la République, du JORT et des journaux tunisiens.
- D'une façon globale, les nominations faites par l'ensemble du pouvoir exécutif prennent dans une certaine mesure en compte la féminisation des postes administratifs sous l'égide de la présidence et du gouvernement, c'est-à-dire, qu'on trouve beaucoup de figures féminines dans les postes clés de l'administration, et pourtant, à chaque fois qu'il s'agit des nominations dans les postes clés à nature politique ou déterminante dans la typologie de la scène politique tunisienne, la féminisation des postes demeure insuffisante.
- Il est à noter, qu'en date du 09 décembre 2021, la cheffe du gouvernement, Madame Najla Bouden, a diffusé la circulaire numéro 18 auprès des différents ministères et qui abroge la circulaire numéro 20 qui date du 15 décembre 2020.¹ Cette dernière circulaire abrogée, a instauré l'obligation de la prise en considération de l'approche genre dans les nominations au sein des hautes fonctions de l'Etat. Malheureusement, madame la Cheffe du gouvernement, par le biais de son acte juridique, a marqué un recul en la matière, puisque la nouvelle circulaire de ne dispose pas de cette obligation.

¹ <https://bit.ly/3UCKnxT>

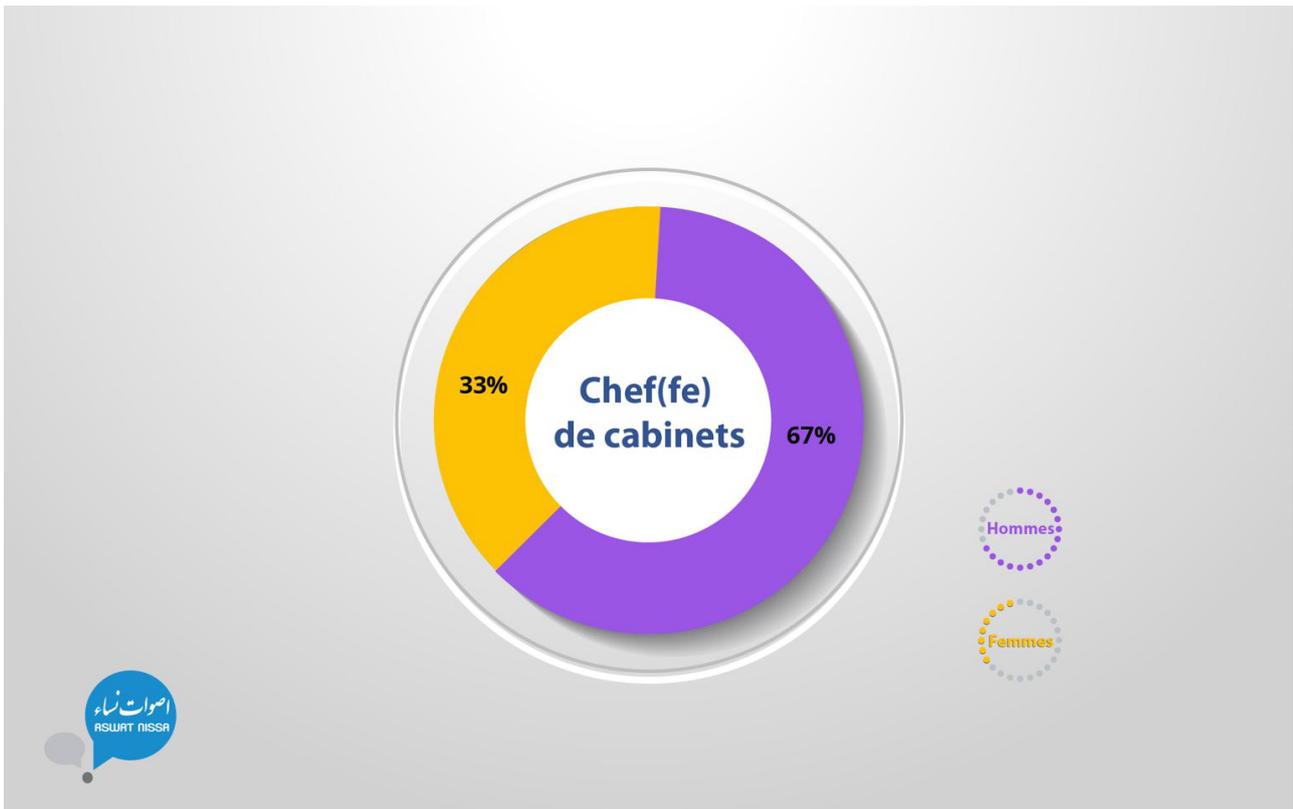
Pour ce qui est des nominations dans les plus hautes fonctions de l'administration (Ministères, administrations, conseils...etc) :

- Depuis le 2021/10/01 et jusqu'au 2022/09/20, Monsieur le Président Kais Saied ainsi que la première ministre, Madame Najla Bouden, et ses différents ministres ont procédé à la nomination de 387 personnes dans différentes fonctions, en dehors des nominations au sein du cabinet, du secteur diplomatique, de certaines instances ainsi que sur les têtes de gouvernorats.
- Ces nominations sont réglementées par les dispositions constitutionnelles relatives au pouvoir exécutif, à savoir :
 - Article 101: « Le président de la République nomme le chef(fe) du gouvernement et les autres membres du gouvernement sur proposition du chef(fe) du gouvernement »
 - Article 106 : « Le Président de la République, sur proposition du Chef du Gouvernement, assigne les hauts postes civils et militaires »
- Ces nominations concernaient de nombreuses hautes fonctions tel que :
 - Des chef(fe)s des cabinets
 - Des directeurs et directrices généraux(ales) dans différents ministères.
 - Des chargé(e)s de missions dans plusieurs administrations.
 - Des gestionnaires et des chef(fe)s de service
- En effet, parmi les 387 nommées en une année, on ne trouve que 122 femmes.

**Les nominations dans les plus hautes fonctions de l'administration
(Ministères, administrations, conseils...etc)**



- Parmi les 387 nominations, 15 d'entre elles concernent les chef(fe)s des cabinets ministériels. Et malheureusement, encore une fois, le nombre des femmes cheffes constitue le 3/1 de celui des chef(fe)s des cabinets.
- Ces femmes, cheffes des cabinets ministériels sont :
 - Hajer Khateli : Cheffe du cabinet du ministre des affaires religieuses
 - Faten Khamessi : Cheffe du cabinet du ministre de l'agriculture.
 - Ahlem Beji : Cheffe du cabinet du ministre de l'industrie
 - Zouhour methamem : Cheffe du cabinet de la ministre de l'environnement
 - Ilhem Krim : Cheffe du cabinet du ministre de la santé.



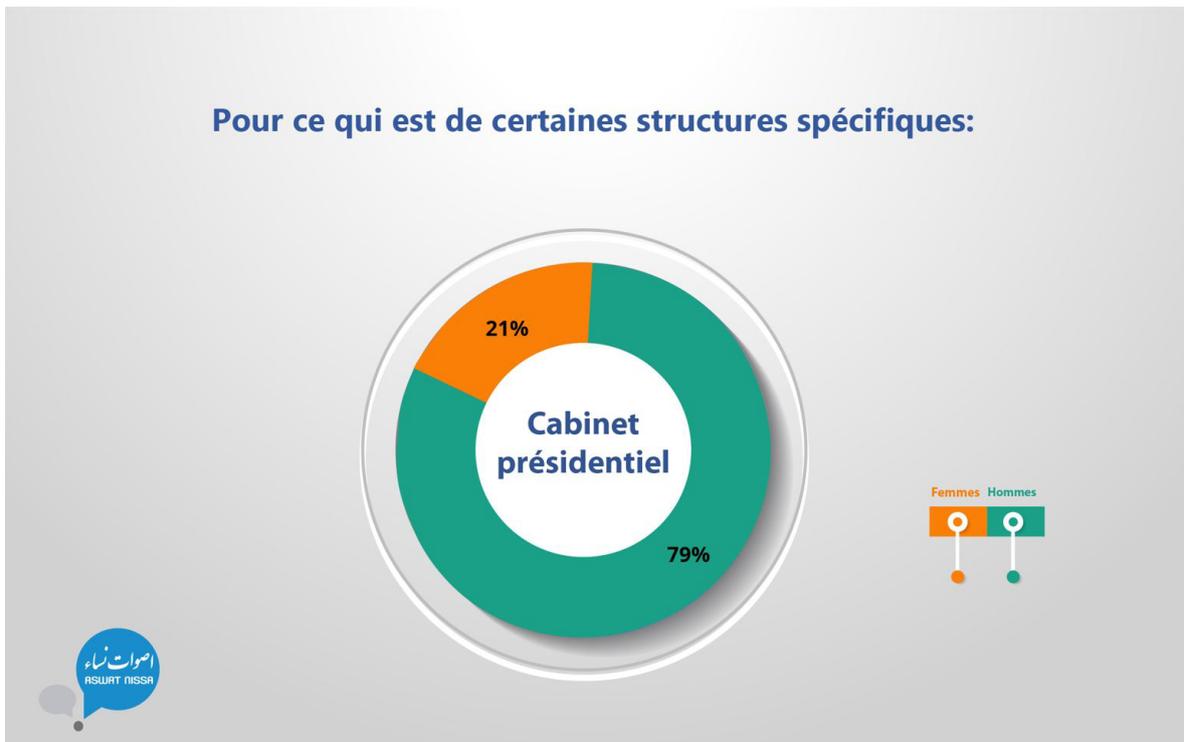
La situation ne diffère manifestement pas en ce qui concerne les nominations dans certaines structures spécifiques, et s'empire davantage dans certaines nominations, lorsqu'il s'agissait des gouverneurs ou des diplomates.

Pour ce qui est de certaines structures spécifiques:

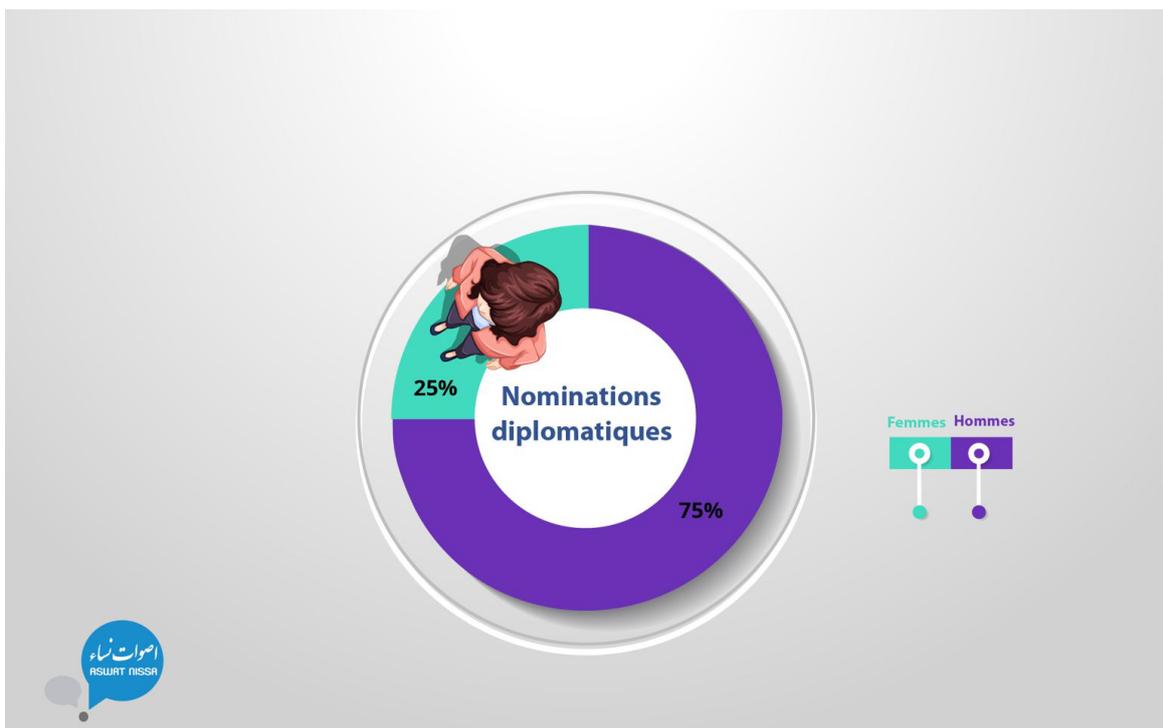
- D'abord, en ce qui concerne le cabinet présidentiel. Dans le précédent gender meter relatif à la présidence de la république, le cabinet était à %19 féminin, avec 13 hommes et 3 femmes. Bien que ce nombre est en soi loin de toute espérance, le cabinet actuel est moins féminin. En effet, parmi 14 membres, on ne trouve que 3 femmes, avec un pourcentage donc de %21.²

²<https://bit.ly/3P7yJtx>

Pour ce qui est de certaines structures spécifiques:



- En ce qui concerne les nominations dans les fonctions diplomatiques, l'activité de la présidence de la république est manifestement faible en la matière. En effet, pendant une année, le Président de la république n'a procédé qu'à 4 nominations dont 1 seule femme : Madame Hanen Tajouri, ambassadrice de la Tunisie à Washington.



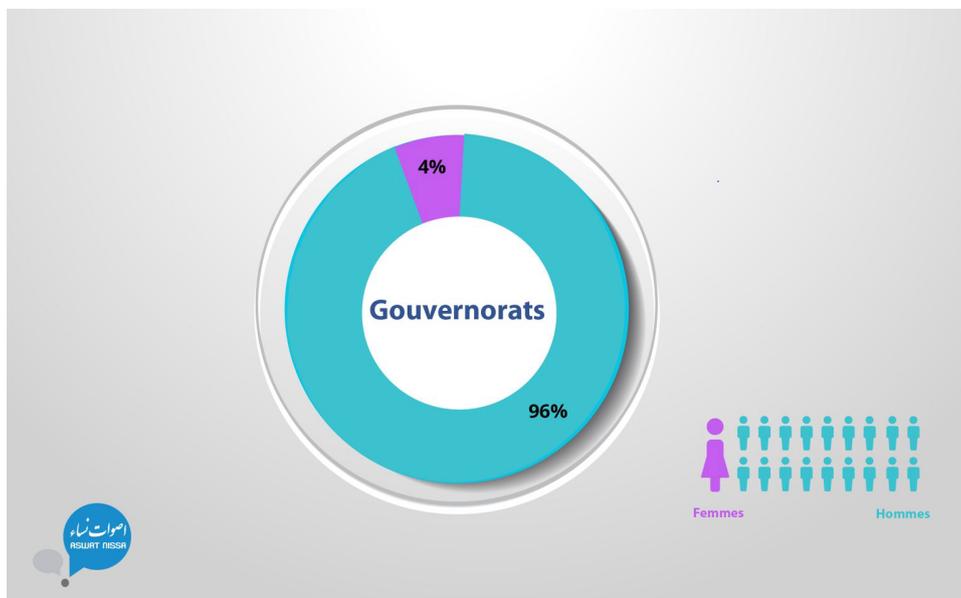
- Pour ce qui est des conseiller(e)s à la présidence de la république et la présidence du gouvernement : Si la plupart des membres du cabinet présidentiel dispose de la qualité de conseiller, le président de la république a procédé à la création d'une « instance nationale consultative pour une nouvelle république », et ce juste avant le referendum sur la nouvelle constitution. Cette instance était composée de 3 hommes, certes des sommités dans le domaine juridique, mais ne contenait aucune femme, bien que ce ne sont pas les compétences féminines qui manquent en la matière.



- L'instance supérieur indépendante des élections est aussi un des exemples de la masculinisation de l'administration tunisienne, et précisément des instances clés dans la scène politique tunisienne. En effet, le 09 Mai 2022, le président de la république a nommé les membres de l'ISIE par le biais d'un décret présidentiel, elle contenait 7 hommes...et aucune femme.



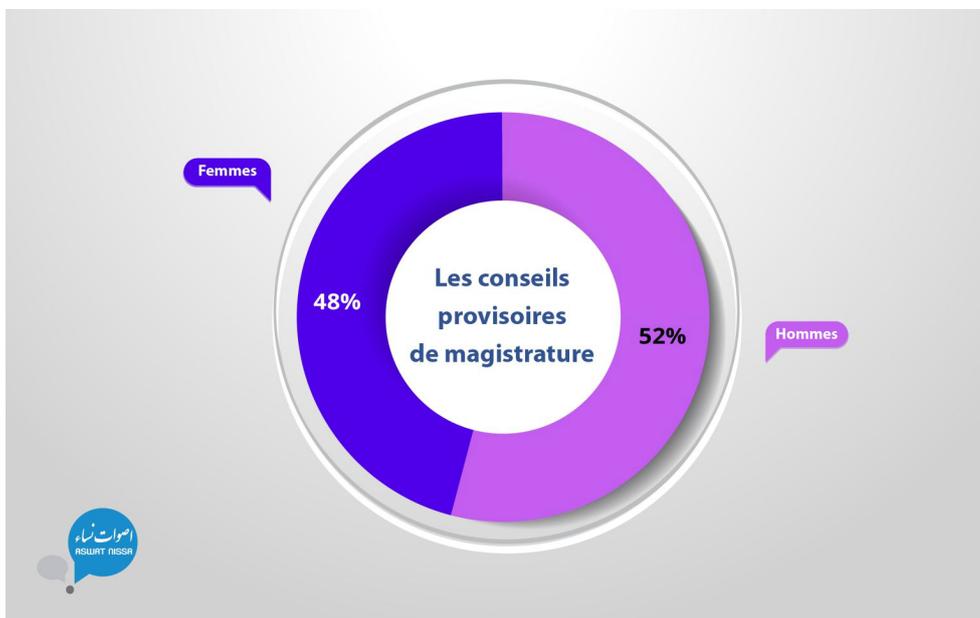
- Pour ce qui est des gouverneurs : Parmi les facultés du président de la république, la nomination des gouverneurs des différents gouvernorats tunisiens. En une année, le président a nommé 19 gouverneurs, dont 1 seule femme qui est Madame Sabeh Malek, la gouverneure de Nabeul, pour qu'elle devienne la seule femme qui occupe ce poste parmi les 24 gouvernorats tunisiens.



- En fin, seules les nominations au sein des conseils provisoires de la magistrature ont presque atteint la parité. En effet, le 07 mars 2022, le président de la république a émit le décret présidentiel n217-2022° portant nomination

des membres des conseils provisoires de la magistrature.³ Selon ce décret, 21 magistrats ont été nommé dans les différents conseils, à savoir, le conseil judiciaire, administratif et financier. Parmi ces 21 magistrats, on trouve 10 femmes réparties comme suit :

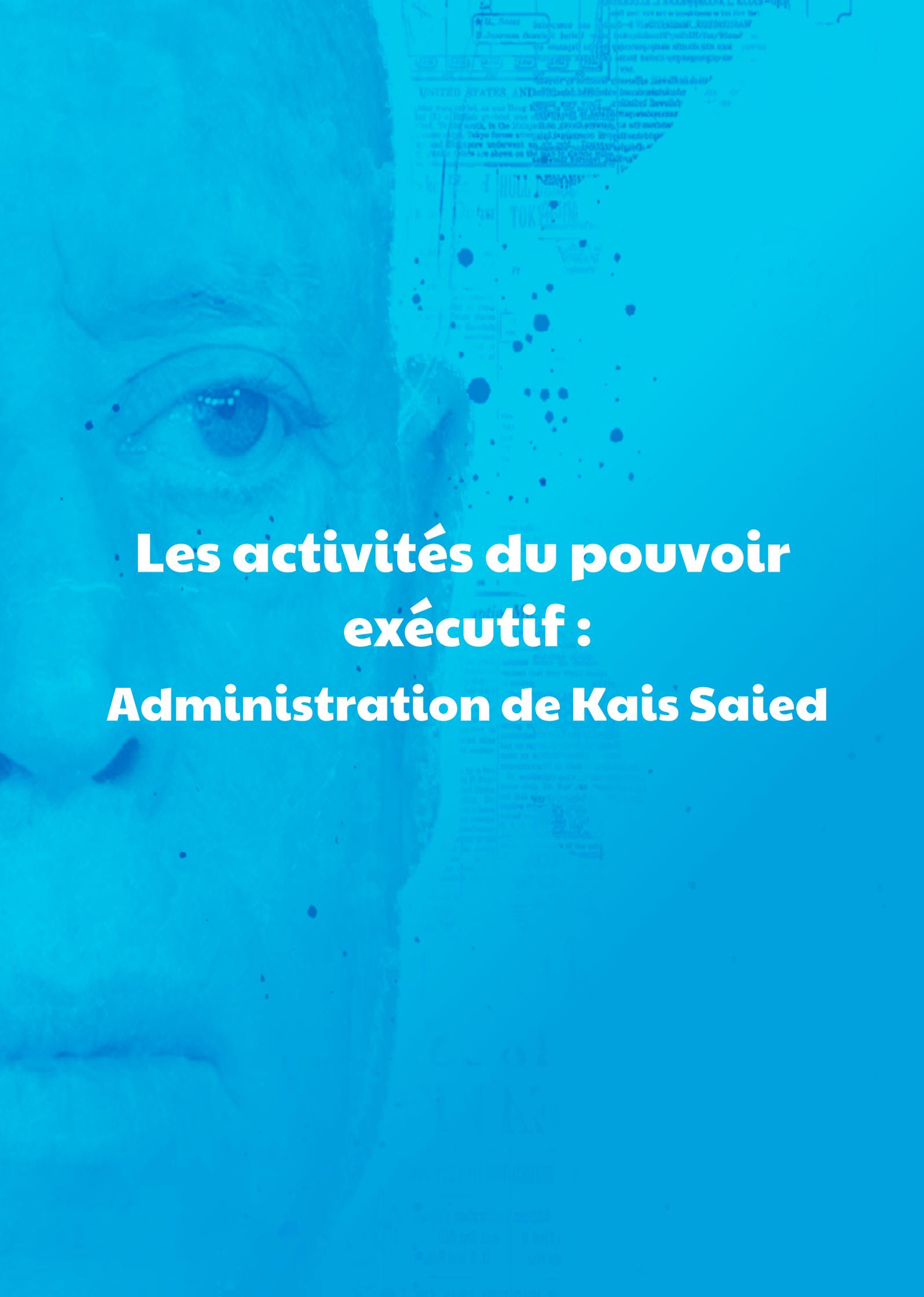
- 3 femmes dans le conseil judiciaire sur 7 membres
- 5 femmes dans le conseil administratif sur 7 membres
- 2 femmes dans le conseil financier sur 7 membres



➔ Il résulte de ce qui précède que le bilan du pouvoir exécutif, et en particulier de la présidence de la république, en matière de nominations paritaires dans les hautes fonctions de l'Etat demeure négatif, pour la seconde année d'exercice, et ce malgré l'amélioration notée en ce qui concerne les nominations dans les postes administratifs.

Ce résultat n'est en aucun cas surprenant, puisque l'administration Saïed et le président lui-même, n'a jamais raté une occasion pour exprimer une attitude hostile envers la parité entre les hommes et les femmes.

³ <https://legislation-securite.tn/law/105230>



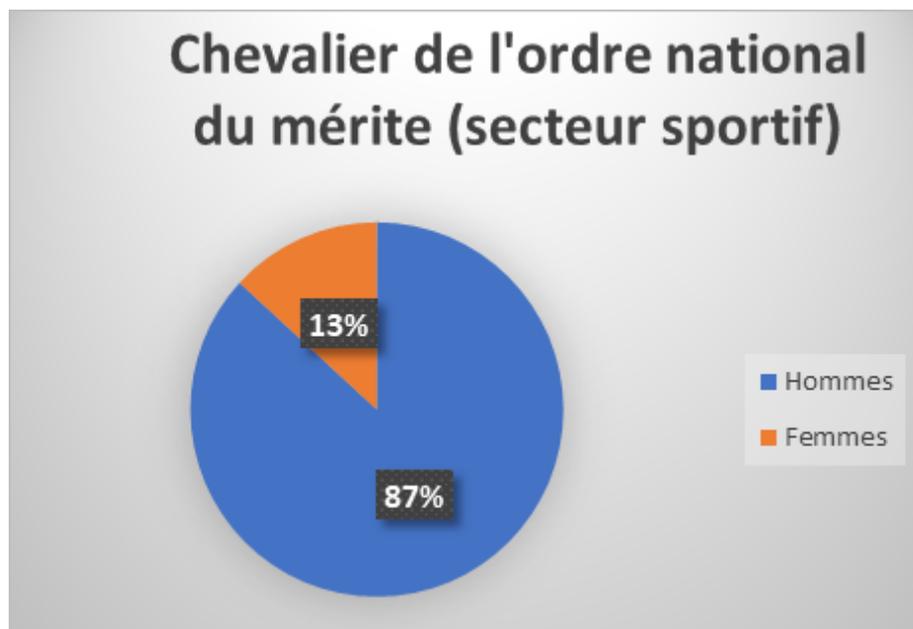
**Les activités du pouvoir
exécutif :
Administration de Kais Saïed**

- Le recueil des activités de l'ensemble du pouvoir exécutif avec un focus sur la présidence de la république s'est fait sur la période allant du 2021/10/01, jusqu'au 2022/09/20, durant cette période, le président de la république détient le monopole de l'autorité exécutive.
- Le choix de se focaliser sur le travail de la présidence de la république revient naturellement aux compétences limitées du gouvernement. D'ailleurs, les activités de la cheffe du gouvernement et des ministres sont de simples exécutions des ordres du Président. En effet, les activités liées à l'approche genre de l'administration de M. Kais Saied sont d'une rareté étrange, et ce même à l'occasion de la célébration de certains événements.
- D'une façon globale, les activités de la Présidence de la République et du gouvernement en liaison (ou qui peuvent avoir une liaison) avec l'approche genre sont limitées, voire même absentes.

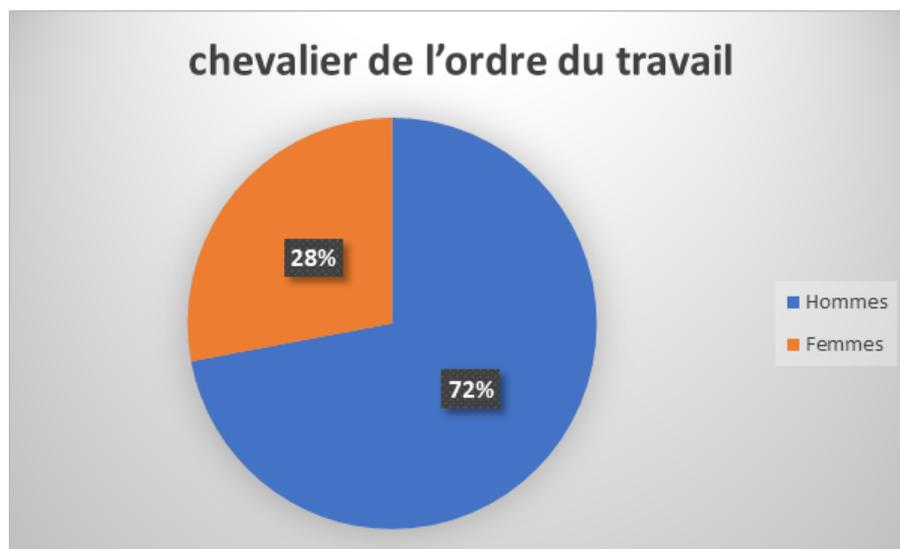
Distinctions honorifiques et remises des prix:

En ce qui concerne l'attribution du chevalier de l'ordre national du mérite (الوسام الوطني للاستحقاق), il a été attribué dans le domaine sportif à 38 sportifs, dont seulement 5 femmes :

- Ons Jabeur
- Raoua Tlili
- Roua Jebabli
- Nourhene belhaj salem
- Soumaya Boussaid



Au cours de cette période, 726 travailleurs et travailleuses ont été distingué(e)s par le chevalier de l'ordre du travail par les différents ministères. Parmi ces 726 personnes, on ne trouve que 203 travailleuses.



En ce qui concerne les activités visant la promotion des conditions des femmes en Tunisie:

- Depuis son élection en 2019, il devient de plus en plus certain que le président de la république adopte malheureusement une approche hostile envers l'égalité et la parité entre les hommes et les femmes et les acquis juridiques et institutionnels des tunisiennes.

En effet, et malgré ses rares déclarations « positives » relatives à cette thématique, en pratique, les activités de la présidence de la république demeurent quasi absentes.

- En effet, durant la période entre le 2021/10/01 et le 2022/09/20, et en dépit de la nomination d'une femme sur la tête du gouvernement ; qui et malgré son caractère historique ; reste un acte symbolique puisqu'elle reste une simple exécutrice des politiques du président vu les dispositions du décret 117 et de la nouvelle constitution de 2022, rares sont les activités entretenues par la présidence de la république pour améliorer les conditions de vie des femmes se trouvant sur le sol tunisien.
- La première activité en relation avec les femmes, réalisée par le président de la république au cours de cette année date du 03 Mars 2022 où et lors d'un conseil ministériel qu'il a présidé, un projet de décret présidentiel portant sur la création d'une unité de gestion selon les objectifs pour concrétiser le programme Raidet a été adopté. Selon le site du ministère de la femme, ce décret vise à assurer la bonne gouvernance du programme Raidet déjà établi et permettra le lancement de 3000 projets par des femmes tunisiennes.⁴⁵
- La deuxième activité fut à l'occasion de la célébration de la fête nationale de la femme, où Mr Kais Saied s'est rendu le 13 aout 2022 à Cité Hlel, un quartier populaire près de la capitale Tunis, où il a visité les femmes artisanes.⁶

⁴<https://bit.ly/3F5oVM0>

⁵<https://bit.ly/3FBbaWX>

⁶<https://bit.ly/3UGlJfG>

Et même à cet événement, le président a sauté sur l'occasion pour glisser son populisme habituel en avançant d'une part son projet de sociétés communautaires régionales et locales en tant que le garant de l'autonomisation économique des femmes tunisiennes, et d'autre part en amenant avec lui une famille sans domicile fixe au palais de Carthage, dans une démarche incompréhensible et sans suite ni suivi.

- Bien évidemment, le président de la république, avec son discours peu limpide et sa maîtrise de la langue arabe, souvent compliquée, a lancé plusieurs promesses en matière de conservation des acquis juridiques des femmes tunisiennes. Tant de mots mais sans de réelles exécutions. C'était le cas par exemple le 12 août 2022 lors de la réunion avec Madame la première ministre où il a assuré qu'il ne procédera à aucune atteinte aux acquis en matière des droits des femmes⁷, ou encore le 04 Avril 2022 lors de sa réunion avec Mme Radhia Jeribi la présidente de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne.⁸

- Et pourtant, et en lisant la nouvelle loi électorale introduite par le décret présidentiel n2022-55° du 15 septembre 2022, et qui fut une des plus grandes activités de la présidence de la république en matière juridique depuis le 25 juillet 2021, on peut facilement détecter qu'il constitue un pas en arrière en matière de promotion de la présence des femmes sur la scène politique, voire même douter de sa constitutionnalité puisqu'il constitue une atteinte à l'article 51 de la nouvelle constitution de 2022 qui incombe à l'Etat l'obligation de préserver les acquis en matière de droits des femmes et d'œuvrer pour les consolider et les améliorer.

⁷<https://bit.ly/3FdZ4BD>

⁸<https://bit.ly/3iHoGPT>

En effet, le nouveau mode de scrutin instauré par ce décret fut celui du scrutin sur les individus. Avec ce mode, et contrairement au scrutin sur les listes, il devient extrêmement difficile d'exiger la parité horizontale et/ou verticale pour assurer la présence des femmes dans l'assemblée des représentants des peuples. Et pourtant, nombreuses sont les personnalités qui ont proposé au président de la république d'introduire des mesures « correctionnelles » à ce mode de façon à garantir une compétition à pied d'égalité entre les hommes et les femmes, tel que l'exigence de la binominalité des listes. Sans surprises, le président de la république a refusé cette proposition. Au moment de la préparation de cette étude, l'instance supérieure indépendante pour les élections a annoncé les premières listes des candidat(e)s accepté(e)s pour les élections législatives du 17 décembre 2022. En effet, parmi les 1427 candidatures, on ne trouve que 214 femmes. Oui, les candidatures féminines ne dépassent pas les %15. Il est clair que Monsieur le président tient réellement ses promesses...



- La situation ne diffère pas manifestement pour les activités entretenues par la présidence du gouvernement et les différents ministères. En effet, rares sont celles

qui ont été faites afin d'améliorer l'accès des femmes aux services de premières nécessité ou encore pour consolider les acquis des tunisiennes.

Durant cette année, le ministère de la femme n'a pas entretenu suffisamment d'activités en matière de protection des femmes et de promotion de l'égalité entre les genres. En effet, plusieurs étaient les promesses lancées par Mme la ministre mais sans de réelles exécutions. D'ailleurs, dans le cadre de la célébration de la journée nationale de la femme tunisienne correspondant au 13 août 2022, elle a noté , « la volonté du Ministère à développer, d'ici trois mois, une plateforme numérique améliorée avec une application spéciale pour collecter des données liées à la lutte contre la violence, telles que l'identification des sites vacants dans les centres d'accueil, l'unification du travail en réseau de tous les partenaires dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'amélioration de l'efficacité du suivi et de l'intervention dans ce domaine. » . Au moment de la rédaction de cette étude, c'est-à-dire Novembre 2022, trois mois se sont passés et aucune initiative n'a été lancée dans ce cadre. De plus, le 07 Octobre 2022 et à l'occasion du lancement du projet « Appui à la lutte contre les violences à l'égard des femmes : Dialogue et renforcement de capacités », la ministre a annoncé « l'ouverture de 03 nouveaux centres de prise en charge des femmes victimes de violences avant la fin de cette année ainsi l'ouverture de 14 centres similaires au cours des années 2023 et 2024 afin de couvrir tous les gouvernorats de la République avec des services de proximité au profit des femmes victimes de violences et des enfants qui les accompagnent. » .

¹⁰ <https://bit.ly/3BeZKWr>

Nous nous approchons déjà de la fin de l'année 2022 et aucun nouveau centre n'a été inauguré.

- Il est à noter cependant, que cette année a été marquée par la signature d'une circulaire servant de texte d'application pour la loi n2017-58° relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes. Une signature un peu tardive mais reste cependant importante puisqu'elle constitue une mise en œuvre nécessaire des dispositions de cette loi. On parle ici de la signature d'une circulaire conjointe avec le Ministère de la Santé sur le certificat médical primaire gratuit afin d'inclure tous les cas de violence faite aux femmes.¹¹
- Dans le même cadre des partenariats entre les différents ministères, il est à noter qu'une convention de partenariat a été signée entre le ministère de la femme et le ministère de l'éducation afin de promouvoir l'autonomisation économique des mères des élèves menacés par l'abandon scolaire et de les aider à lancer leurs propres projets.¹²
- De son côté, le ministère de l'économie et de la planification a commencé l'élaboration du plan de développement 2025-2023 et la vision de la Tunisie 2035. Dans ce cadre, le ministère a préparé un projet de note d'orientation Tunisie 2035. A la lecture de cette note¹³, la femme n'a été mentionné que dans le chapitre premier : « Le capital humain : La base du développement durable ».

¹¹ <https://bit.ly/3uwigAfl>

¹² http://www.echos.education.gov.tn/14-10-2022/Actu_Min14102022.pdf

¹³ <https://bit.ly/3Pd3du9>

où on annonce que pour garantir un développement durable et juste, il faut d'abord garantir une réelle égalité entre les hommes et les femmes et l'élimination effective de toute forme de discrimination entre les genres et de toute forme de violence à l'égard des femmes. Cette stipulation est méritoire surtout lorsqu'elle vient d'une des structures de l'administration de Kais Saied qui adopte malheureusement et dans la plupart des cas une attitude hostile envers l'égalité réelle et effective entre les hommes et les femmes.

- Il est à noter au final, qu'aucune activité n'a été entretenue par la moindre structure du pouvoir exécutif (Présidence de la république, présidence du gouvernement, ministères) pour la célébration du 15 octobre, la journée internationale de la femme rurale.

En ce qui concerne les autres activités liées au genre:

- Les activités liées aux enfants et au reste des catégories vulnérables semblent avoir beaucoup plus d'intérêt pour le président de la république. En effet, plusieurs sont les activités entretenues à ce sujet.

- Le 11 Novembre 2021, le Président a reçu Monsieur Mohamed Oueld Aamer, le directeur général de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, où ils ont discuté les possibilités de coopération entre l'Etat tunisien et l'organisation afin de promouvoir l'état de l'éducation dans le monde arabe.¹⁴

Dans la même perspective, le 15 Février 2022, le Président a reçu Madame Deisi Kusztra, la présidente de l'Organisation Mondiale de la Famille, où ils ont discuté

¹⁴

<https://bit.ly/3W5MPOB>

des possibilités pour l'Organisation de soutenir les programmes axés sur la famille en Tunisie, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'éducation et de la culture.¹⁵

- Le 05 Aout 2022, et à l'occasion de la célébration de la journée du savoir , la présidence de la république a organisé une cérémonie de décoration des lauréats parmi les élèves, étudiant(e)s et professeur(e)s. En ce qui concerne le chevalier de l'ordre national du mérite, il a été attribué d'une manière égalitaire, pour une fois, entre les hommes et les femmes. 7 femmes ont été décorées :

- Lamia Hakim
- Sameh Ouederni
- Wejden Ben Ayed
- Nadia Ayari
- Samia Kaddour
- Sawssen Krichene
- Samia Achour

De plus, le Président a procédé à l'attribution du prix d'excellence dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et du renouvellement scientifique et des prix nationaux pour la revitalisation culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de services universitaires. On trouve 27 hommes et 37 femmes. On ne peut qu'affirmer que ce ne sont pas les compétences féminines qui manquent en Tunisie, et pourtant et malheureusement,

¹⁵ <https://bit.ly/3FcR8kb>

les nominations féminines dans les postes clés de l'administration restent restreintes.

- Quant au ministère de l'éducation, et en matière de rénovation des écoles primaires, 13 écoles ont été rénovées pendant cette période, dont l'école primaire de Ain Nechma à Sakiet Sidi Youssef¹⁷ et l'école primaire 01 juin à la grande kalaa¹⁸.
- Le 15 septembre 2022, Madame la première ministre a inauguré un complexe éducatif à Bhar Lazrag qui comprend une école primaire, un collège et un lycée, et ce dans le but d'alléger le fardeau des autres établissements à proximité.¹⁹

➔ En gros, on peut dire que même lorsqu'il s'agit des enfants, les activités entretenues dans cette thématique restent réactionnelles et manquent d'une vision stratégique et globale. On ne peut qu'espérer que la réforme prévue de l'éducation prend en considération l'approche genre et l'égalité entre les hommes et les femmes et arrive à instaurer, chez les enfants et les jeunes, une culture moderne basée sur les principes de l'égalité et des droits humains.

¹⁷ http://www.echos.education.gov.tn/21-09-2022/Actu_Min1-21092022.pdf

¹⁸ http://www.echos.education.gov.tn/17-09-2022/Actu_Min17092022.pdf

¹⁹ http://www.echos.education.gov.tn/15-09-2022/Actu_Min15092022.pdf



**Le discours populiste de K.S :
une stratégie
communicationnelle désarçonnée**

De prime à bord, il faut se poser la question : qu'est-ce-que le populisme ? Et il à noter que le mot populiste a été utilisé durant des décennies pour désigner une stigmatisation sociopolitique. De ce fait, le mot "Populiste" est souvent utilisé comme une injure, ou une attaque entre protagonistes de la sphère politique qui chercheraient à escamoter les critiques. Mais au-delà de cet usage propagé, le populisme est un phénomène sociopolitique naissant dans les sociétés en crise. En effet, ce phénomène émane d'une crise interne que connaissent la démocratie représentative et le système néolibéral selon nombreux sociologues et philosophes.

Deux grandes approches du populisme se sont apparues sur la scène académique. Il s'agit d'une part, de l'approche de Jan-Werner Müller²⁰ qui offre une réflexion capitale pour comprendre les enjeux du populisme sur les démocraties libérales, et de l'autre part, nous trouvons l'approche d'Ernesto LACLAU et Chantal MOUFFE basée sur une réflexion postmarxiste du politique. Ces deux derniers, perçoivent «le politique non comme une superstructure mais comme ayant le statut d'une ontologie du social»²¹. Pour ce, le populisme selon Laclau et Mouffe, est l'essence même du politique. Il s'agit d'une stratégie de communication qui aide à la « construction du peuple » et à la mobilisation. Cette stratégie contribue à la création des liens avec la masse à travers un discours qui exprime la hantise, les tourments, les inquiétudes et les pressentiments communs.

²⁰ Voir, Müller. Jean-Werner, Qu'est le populisme ?, éd, Gallimard, Collection Folio essais, Paris, 2018.

²¹ E. Laclau, C. Mouffe, Hégémonie et stratégie socialiste, trad. fr. Julien Abriel, Paris, Les Solitaires Intempestifs, 2009, p. 27.

Il est à noter que « Laclau et Mouffe rappellent que la politique est une affaire, non seulement de raison, mais aussi d'émotions ; reste toutefois à penser la pluralité des affects²² ». C'est sous cet angle, que nous analysons le discours de Kais Saied. Nous notons qu'avec la révolution tunisienne basée sur la contestation et les mouvements de foule, nous avons connu une vague très panachée du populisme. Cette vague a su mobiliser de larges couches de la société et a influencé la culture politique et le cours de beaucoup d'évènements qu'a connu le pays. Les détenteurs du discours populiste en Tunisie ont des orientations politiques et idéologiques différentes et mêmes contradictoires. Et le discours de certains d'eux, y compris le discours de Kais Saied a condamné la transition démocratique, et a jugé tout ce qui en résulte comme étant un recul de la souveraineté, du pouvoir de l'État, un appauvrissement du peuple et un contournement de sa volonté. Ce type de discours populiste qu'incarne Kais Saied prétend œuvrer pour ré-exprimer la voix authentique du peuple. Pour ce, nous constatons l'utilisation répétitive du mot "peuple" dans toutes ses différentes déclarations. Ceci, peut être perçu comme une pratique communicationnelle normale caractérisant le discours politique officiel, sauf que pour un leader populiste, le fait de marteler le mot « peuple » n'est pas anodin. Et ce, pour deux raisons :

- La conception du peuple chez les populistes est fondée sur la distinction entre le « Nous » et le « Eux ». Cette distinction s'appuie sur la tension entre le « peuple-corps civique et le peuple-corps social²³ », selon Pierre Rosanvallon.

²² **Eric Fassin**, La gauche et la stratégie populiste, in, *Après-demain* 3/2017 (N43°, NF), p 12. Mis en ligne sur Cairn. info le 2017/07/10. <https://doi.org/10.3917/apdem.043.0012>

²³ Voir, **ROSANVALLON. Pierre**, *Le siècle du populisme : Histoire, théorie, critique*, éd, Seuil, Paris, 276 ,2020 pp.

Le terme peuple est une notion utilisée pour la mobilisation de la masse construitestratégies de communication populiste.

En martelant le mot «peuple» Kais Saied est en train de construire "le peuple" ou le Nous/les supporteurs, sur de nouveaux clivages, tout en entretenant le mécontentement et en impulsant la colère. Seul le peuple a « une légalité, une légitimité voire, une légitimation », selon sa perception et ses dires. Ce peuple-le Nous populiste, il l'oppose à tous les corps intermédiaires et il est en conflit avec le parlement de 2019 qui a eu une «légitimité électorale mais qui a perdu sa légitimation populaire» selon ses propos répétitifs depuis le 25 juillet 2021.

En analysant ses discours, nous constatons qu'à chaque fois qu'il s'adresse au peuple, il joue sur l'affect, stimule les vertus innées de la population et utilise un style politique fondé sur la démagogie, l'outrage et l'invective. Il s'agit d'une stratégie visant la manipulation et le détournement émotionnel, tout en prétendant la détention de la vérité pure et en s'appropriant le rôle de "l'homme-peuple"²⁴ pour replacer la volonté et la souveraineté du peuple. Sachant que selon les écrits des sociologues et philosophes qui ont, soit, étudiés le phénomène du populisme, soit qui se sont présentés comme des théoriciens ou comme des têtes pensantes de ce phénomène sociopolitique, le concept de «souveraineté du peuple» est une énoncée mobilisatrice et une clause nécessaire pour réclamer la radicalisation démocratique.

Le discours de Kais Saied est fêlant et la distinction entre le « Nous » et le « Eux » se fonde sur une division symbolisant la morale et le normatif.

²⁴ La notion de l'homme-peuple est une notion qui a été utilisée par ROSAVALLON pour expliquer l'identification du leader populiste avec la volonté du peuple.

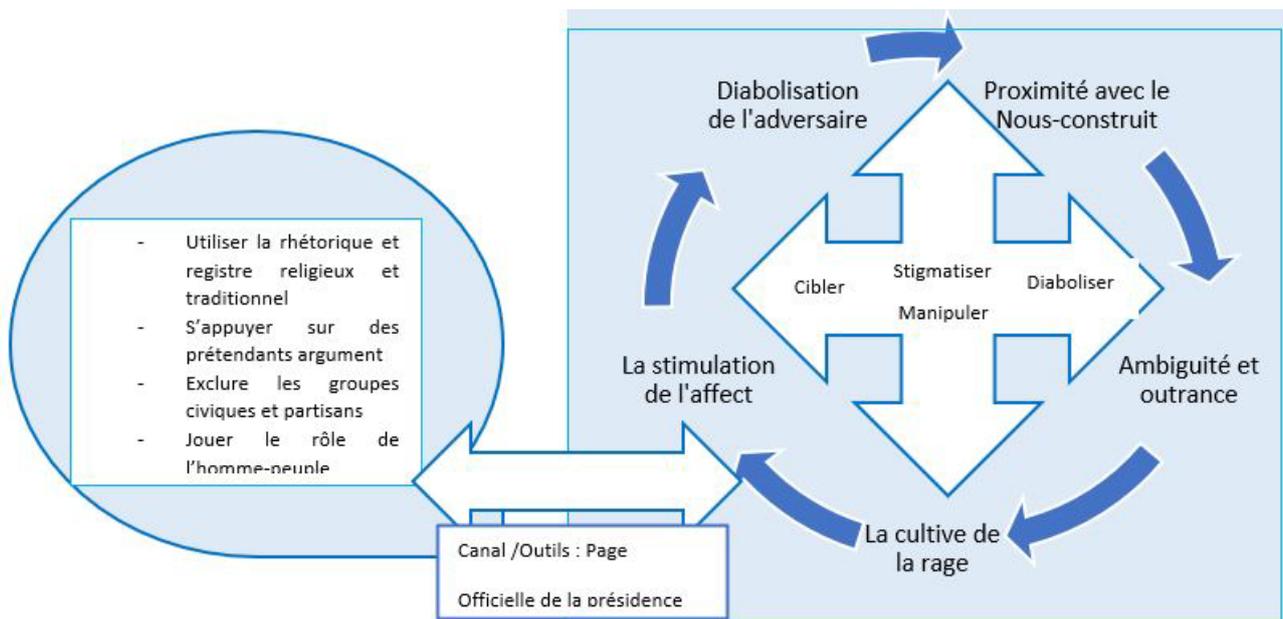
Ce clivage se base sur l'utilisation des expressions qui stigmatisent l'adversaire en lui collant des étiquettes péjoratives et dépréciatives. De ce fait, nous sommes face à un discours où il y a des dualités distinctes : les vrais et les faux, les patriotes et les hypocrites, les gardiens de la souveraineté et les complices avec l'étranger, etc. Ces éléments de langage sont utilisés en vue de susciter la sympathie et la colère, et exciter l'affect pour maîtriser la foule/la masse et la maintenir autour de lui.

Au fait, sa stratégie communicationnelle s'est appuyée sur les éléments suivants :

- La proximité avec le «peuple construit» autour de lui (ses supporteurs ou le Nous).
- La diabolisation et l'attaque de l'adversaire et de toutes les personnes qui le critiquent
- L'ambiguïté et la manipulation de l'affect
- L'antiélitisme ou la remise en question de l'élite politique et de tous les corps intermédiaires
- La différenciation et la distinction entre le Nous et le Eux sur la base de la probité, la droiture et les moralités...
- L'identification avec la volonté du peuple et avec l'état garantissant la souveraineté
- L'inadvertance de la presse, la négligence de la société civile et le refus de la vie partisane
- L'utilisation des expressions arrangeant le sens commun et dressant un contenu normatif, moral et religieux

- L'éloge des vertus innées et la surestimation du Nous : « peuple qui veut », « qui fonde », « qui exprime la volonté générale »... etc.
- Enfin, l'investissement des réseaux sociaux comme outils de communication directe.

Le graphique ci-après résume la stratégie de communication de Kais Saied en schématisant ses discours analysés tout au long de son parcours de président :



La stratégie de communication de Kais Saied, est caractérisée par le comportement conclu par le ressentiment. Son discours peut être appréhendé comme une rupture exemplaire avec les pratiques politiques rationnelles. Il s'agit d'une communication offensive, désarçonnée, embarrassée et embrouillée. Ses déclarations reflètent un contenu assaillant, conservateur et misogyne. Il attaque ses adversaires avec une agressivité qui va jusqu'à inciter indirectement ses sympathisants à la violence qui s'est propagée sur les réseaux sociaux pour défendre ses choix et son image.

Nous soulignons qu'à travers toutes ses déclarations, il ne cesse pas de construire et entretenir l'image non seulement de l'homme-peuple, mais aussi l'image d'un «envoyé de Dieu» qui va purifier le monde, combattre la corruption et nettoyer la sphère publique et politique. Il se considère comme un «missionnaire» ayant la tâche de reconsidérer la « révolution » qui a été usurpé par les malveillants et les ignobles. Et il est comme tous les populismes, préfère s'adresser directement au peuple. Cette attitude ne se manifeste pas seulement dans son discours ciblant son peuple/ le Nous, mais elle est, également, une pratique qui rejette le système représentatif au profit du referendum comme exercice d'une démocratie directe qu'il essaie de la fonder dans la Tunisie post-révolution.

Conclusion

D'une manière générale, on pourrait dire que le bilan genre du pouvoir exécutif sous l'égide de Kais Saied reste loin d'être satisfaisant, bien qu'il soit nettement meilleur que le dernier baromètre en ce qui concerne les nominations dans les postes administratifs. Que ce soit au niveau des actes pris par le Chef de l'Etat ayant un rapport avec le genre, au niveau des nominations dans postes délicats ou au niveau de la communication, l'intégration de l'approche genre demeure insuffisante. En effet, comme nous avons pu le constater en ce qui concerne les activités liées au genre, il est vrai qu'il y a eu certaines initiatives parfois prometteuses, comme celle de choisir une femme à la tête du gouvernement tunisien. Ceci étant dit, la relecture du décret présidentiel n2021-117° et de la nouvelle constitution de 2022 montre que le poste de chef(fe) du gouvernement est vidé de son sens puisque toutes ses prérogatives sont désormais entre les mains du Président, ce qui pourrait à priori et jusqu'à nouvel ordre traduire un féminisme de façade et un manque d'implication de la part de Kais Saied pour la question de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques.

Pour ce qui est des nominations, on peut clairement constater une amélioration de l'intégration de l'approche genre par l'administration de Kais Saied à travers les nominations dans l'administration. Ceci dit, dès qu'il s'agisse d'instances ou de postes clés dans le processus politique de la Tunisie, les femmes marquent leur absence.

Enfin, pour ce qui est de la stratégie de communication du Chef de l'Etat, celle-ci, et bien qu'elle soit souvent positive à travers la féminisation du langage quasi constante du Président, reste pour le moins encore loin de nos attentes, et ne reflète aucunement la démarche d'inclusion et d'amélioration de l'image des femmes dans les secteurs non traditionnels et dans les positions de pouvoir en Tunisie.

اصوات نساء
ASWAT NISSA

✉ contact@aswatnissa.org
🐦 [@AswatNissa](https://twitter.com/AswatNissa)
🌐 www.aswatnissa.org

ديسمبر
2022-2023